



Prestations de Services

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à haute qualité environnementale dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne friche commerciale en siège de l'association Noeux environnement

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 25 / 03 / 2021 à 12h.

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

Table des matières

1 – Objet de la consultation	3
1.1 Présentation de Noeux Environnement	3
1.2 Présentation du projet de réhabilitation	3
1.3 capacités de l'AMO	4
2 – Contenu de la mission	7
2.1 – Phase 1 : La phase de préprogramme	7
2.2 - Phase 2 : Réalisation du programme fonctionnel et technique détaillé	9
2.3 – Phase 3 : Consultation et choix de la maîtrise d'œuvre	10
2.4 – Phase 4 : Suivi de la conception (optionnelle)	11
2.5 – Phase 5 : Assistance à la consultation des entreprises (tranche optionnelle)	11
2.6 – Phase 6 : Suivi des travaux (optionnelle)	11
2.7 – Phase 7 : Réception et mise en service (optionnelle)	12
3 – Organisation et conditions d'exercice de la mission	12
3.1 – Livrables	13
3.2 – Intervention et charge	13
3.3 – Critères d'attribution	14
3.4 – Rémunération et Pénalités	15

1 – Objet de la consultation

1.1 Présentation de Noeux Environnement

C'est le 28 juin 1991 que l'Association Noeux Environnement dépose ses statuts à la Sous-préfecture de Béthune. A cette époque, parler de gestion et de protection des milieux naturels est plutôt original. Passionné par la nature et déjà très sensibilisé à la défense de l'environnement, son président Jacques SWITALSKI fait le pari qu'une association puisse trouver sa place dans ce domaine.

Le monde scientifique en atteste, la biodiversité s'effondre, l'eau est polluée sur la majeure partie de notre planète, les inégalités sociales s'accroissent et le réchauffement climatique s'aggrave. Si nous voulons avoir une planète viable pour l'espèce humaine, la fenêtre d'action est courte.

L'urgence climatique nous contraint à repenser nos modes de consommation et à réduire fortement, individuellement et collectivement, nos émissions de gaz à effet de serre (GES). S'engager dans la transition écologique et solidaire devient un impératif pour se préparer concrètement à ces changements et renforcer la résilience de nos territoires.

Eveilleurs de conscience citoyenne, les associations doivent être un levier important de cette transition. Elles sont en capacité de mettre en place des actions collectives concrètes à l'échelle locale. Elles participent à renforcer les liens de solidarité et de coopération avec les acteurs du territoire.

La transition écologique et solidaire passe d'abord par une sobriété (réduction ou limitation de ces besoins) et un respect pour l'environnement qui nous entoure. Il faut aussi se tourner vers l'avenir et comprendre les difficultés auxquelles la structure mais aussi les hommes qui la composent devront faire face.

Noeux environnement, a toujours eu à cœur d'agir en faveur de l'environnement. La gestion et la protection des milieux naturels ont été les moteurs de toutes ses actions. Au fil des années, l'environnement est également devenu un support efficace pour l'insertion et la reconstruction socio professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Noeux environnement est un partenaire connu et reconnu au niveau local voire régional.

L'association qui agit déjà au quotidien a décidé de passer à la vitesse supérieure. Ses futurs locaux seront un site vitrine pour montrer voire démontrer que l'on peut changer nos comportements et faire autrement donc mieux pour la planète.

1.2 Présentation du projet de réhabilitation

Ce projet de site démonstrateur de la transition écologique et solidaire, et de l'agriculture urbaine s'inscrit pleinement dans les politiques environnementales du territoire et dans les valeurs de Noeux environnement. Les candidats sont invités à consulter le document « **projet**

bâtiment démonstrateur » qui informe d'éléments techniques sur l'implantation de l'ouvrage et l'ambition en termes de qualités environnementale et sociale attendu.

L'équipe d'Assistance à maîtrise d'ouvrage devra veiller et proposer une offre en cohérence avec l'identité, les valeurs et les missions du futur siège, c'est-à-dire :

L'identité :

- Lieu d'accompagnement vers l'emploi
- Maison de la transition écologique et solidaire
- Siège social, lieu d'accueil de l'activité professionnelle

Les valeurs :

- Protection de l'environnement
- Autosuffisance par un changement de pratiques
- Lieu de vie collectif et citoyen
- Lieu de transmission et de sensibilisation
- Aménagement et gestion écologique
- Site exemplaire permettant l'insertion

Les missions :

- Accueillir le tout public
- Montrer l'exemple sur des thématiques en lien avec la performance énergétique et la transition écologique
- Monter en compétences sur les nouveaux métiers
- Mobiliser un public éloigné de l'emploi
- Mettre à disposition une partie du bâtiment aux partenaires
- Accueillir l'activité professionnelle de Noeux environnement
- Innover dans les activités
- Développer les activités
- Consolider les activités existantes et les emplois

1.3 Capacités de l'AMO

En management de projet

La mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage confiée nécessite la mise en place :

- D'une **équipe projet**, (justifiant des compétences reprises ci-après, interlocuteur unique du Maître d'Ouvrage) constituée de :
 - Un chef de projet programmistes expérimenté assurant la coordination et la synthèse du travail rendu au Maître d'Ouvrage, et justifiant des compétences reprises ci-après
 - Un économiste de la construction expérimenté,
- D'une **équipe pluridisciplinaire**, adossée à cette équipe projet, regroupant l'ensemble des compétences énumérées ci-après.

Sous pilotage des représentants du Maître d'ouvrage, l'équipe devra pouvoir :

- Assurer la reformulation des exigences, besoins à satisfaire et objectifs à atteindre,
- Gérer à chaque phase, au travers de réunions de travail, l'intégration des exigences et des avis formulés,
- Effectuer et animer les réunions de présentation des éléments produits, en intégrant les études préalables fournies, et les avis fournis par les spécialistes adossés à l'équipe,
- Dans le cas d'études spécialisées, assurer la présentation et l'explication des études produites.

En matière de dispositions architecturales

Dans le cadre des études de faisabilité, de pré-programmation et programmation, les compétences suivantes sont nécessaires :

- Capacité à apprécier les caractéristiques et les potentialités du site concerné par l'opération d'un point de vue urbain, architectural et paysager afin de formuler des propositions de faisabilité pertinentes.
- Capacité à évaluer les caractéristiques architecturales et techniques de l'équipement et anticiper un travail spécifique à mener en collaboration avec les acteurs concernés afin d'orienter le programme au vu des contraintes rencontrées
- Prise en compte et traduction dans le programme des attentes architecturales du Maître d'Ouvrage.
- Intégrer et analyser les potentialités environnementales en lien avec le projet

En matière de programmation fonctionnelle

Les surfaces type des locaux résulteront du dialogue avec les parties prenantes et le maître d'ouvrage, les données prendront la forme de tableaux ou au travers de référentiels. Le document en annexe précise les surfaces et la répartition à titre indicatif.

L'expérience du titulaire devra lui permettre de proposer des schémas et organigrammes fonctionnels entre les espaces.

Le prestataire devra fournir une aide à l'optimisation du projet par une maîtrise des fonctionnalités.

En matière de dispositions techniques et réglementaires

Dispositions réglementaires

D'une manière générale, le titulaire devra pouvoir justifier d'une maîtrise de l'ensemble des règles et réglementations nécessaires à la conception et au dimensionnement des ouvrages.

En particulier, les compétences suivantes devront pouvoir être mobilisées :

- Sécurité incendie (ERP et Code du Travail),
- Accessibilité aux personnes handicapées (bâtiment et voirie),
- Thermique,
- Acoustique,
- L'ensemble des lots impactés par les exigences environnementales du maître d'ouvrage

Dans le domaine des réglementations thermiques, le titulaire devra pouvoir proposer des objectifs permettant d'anticiper les futures évolutions réglementaires.

Dispositions techniques

D'une manière générale, le titulaire devra pouvoir justifier de l'ensemble des compétences nécessaires à la conception, au dimensionnement et à la réalisation des travaux de réhabilitation.

En matière de dispositions environnementales et sociales

Le titulaire devra intégrer les ambitions environnementales du maître d'ouvrage dans l'objectif de sélectionner un maître d'œuvre approprié.

Le programme intégrera ses objectifs et notamment les actions suivantes :

- **Favoriser les techniques de récupération d'eau pluviales,**
- **Développer les énergies renouvelables (solaires), définir un programme d'amélioration thermique et maîtriser la demande en énergie,**
- **Favoriser les matériaux biosourcés**
- **Favoriser la prise en compte de l'aspect social du lieu**

Ainsi, appliqué au cas concret de l'opération, le prestataire devra permettre l'intégration au programme, d'un profil environnemental à atteindre. Ce profil sera décliné en exigences environnementales.

Le prestataire devra pouvoir décliner et intégrer ces principes en actions concrètes au sein même du programme.

En matière d'économie de la construction et en coût global

Le Maître d'Ouvrage a besoin d'obtenir, dès la faisabilité, une estimation financière. Cette estimation sera proposée en intégrant les incertitudes techniques et pourra être exprimée sous forme d'estimations mini et maxi.

En particulier, compte tenu de cette nécessité forte de fixer préalablement, et avant toute décision, le montant d'opération, le prestataire, et en particulier son économiste, doivent être associés dès les études de faisabilité, à l'élaboration ou à la confirmation d'une estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux. Cette estimation pourra être effectuée pour chaque scénario proposé et constituera l'un des éléments éclairant le Maître d'Ouvrage dans son choix.

Approche des estimations en coût global

L'approche en coût global sera réalisée dès la phase faisabilité en éclairant le choix entre plusieurs scénarios proposés. Au stade du programme, le titulaire devra pouvoir exprimer l'attente économique de l'investissement. Le titulaire doit envisager la qualité des solutions proposées sous l'angle de la vie du bâtiment (y compris fin de vie et déchets associés). Le titulaire veillera également pendant le chantier de réhabilitations à un traitement exemplaire des déchets (réemploi si possible, recyclage et valorisation).

En matière d'entretien patrimonial, d'exploitation et de maintenance

Le prestataire devra justifier d'une expérience et d'une culture du domaine des bâtiments en exploitation, afin d'appréhender dès la phase programmation, les choix et enjeux impactant l'exploitation future (entretien préventif et curatif, contrats d'exploitation, contrats de maintenance, contrôles et vérifications périodiques, etc...).

2 – Contenu de la mission

La mission objet du présent marché est une mission d'assistance au maître d'ouvrage découpé en plusieurs phases qui seront lancées individuellement par l'émission d'un ordre de service spécifique.

Tranche ferme :

- Phase 1 : Préprogramme
- Phase 2 : Réalisation du programme fonctionnel et technique détaillé
- Phase 3 : Consultation et choix de la maîtrise d'œuvre

Tranches conditionnelles

- Phase 4 : Suivi de la conception
- Phase 5 : Assistance à la consultation des entreprises
- Phase 6 : Suivi des travaux
- Phase 7 : Réception et mise en service

La mission comprend, pour l'ensemble des phases techniques citées, une assistance à la gestion du projet du maître d'ouvrage, en particulier :

- La définition des moyens et procédures à mettre en œuvre afin d'assurer la réalisation du projet dans les délais impartis
- Accompagnement dans le montage des subventions
- L'assistance dans l'élaboration des cahier des charges et pièces nécessaires aux consultations
- La gestion des délais : élaboration, suivi, et adaptation éventuelle du planning prévisionnel
- Des notes de projet : points d'étape, points de validation, points de vigilance
- Le maintien de la qualité du projet - La gestion des coûts : élaboration, suivi et adaptation de l'enveloppe prévisionnelle
- L'aide à la coordination et au pilotage du projet
- La gestion des paiements : vérification des factures d'honoraires, contrôle des situations des entreprises et des propositions de paiement établies par le maître d'œuvre
- Le contrôle et la réception des prestations fournies par le maître d'œuvre

La mission de programmation comprendra les phases suivantes :

2.1 – Phase 1 : La phase de préprogramme

(livrable attendu : préprogramme)

La phase de préprogramme comporte notamment l'établissement d'études préalables permettant de :

- Préciser et intégrer les objectifs de l'opération et les exigences et problématiques posées par le maître d'ouvrage notamment environnementales,
- Vérifier dans le détail la faisabilité de l'opération à partir des besoins et exigences,

- Vérifier les incompatibilités ou lister les problématiques liées au site,
- Vérifier l'opportunité de travailler avec un logiciel de simulation numérique (exemple : immersite)
- Lister et appréhender les éléments nécessaires à l'élaboration du programme.

Le titulaire analysera les avantages et inconvénients du site, la définition des perspectives visuelles, la qualité architecturale, le fonctionnement et accessibilité des lieux.

L'analyse de la demande, des attentes et des besoins du maître d'ouvrage se fera en concertation étroite avec les différentes parties prenantes de l'opération.

Les candidats proposeront une méthodologie de concertation de l'ensemble des parties prenantes.

Il s'agira, par exemple, de préciser ou compléter certains souhaits, de préciser les activités possibles, les besoins actuels et futurs ainsi que les différentes contraintes de fonctionnement : accès, temps et modes d'occupation des locaux, mise en cohérence avec les autres équipements ou projets...

Tout au long du projet, des allers-retours entre le titulaire et les différents acteurs du projet seront nécessaires, de façon à établir un dialogue constructif et une bonne compréhension mutuelle du fonctionnement futur des équipements.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage portera également sur la réalisation des études complémentaires qui seraient nécessaires, y compris environnementale (exemple : énergies solaires)

L'étude sera formalisée par un dossier de synthèse comprenant :

- **Problématiques et besoins spécifiques énoncés par le maître d'ouvrage**
- **Une formalisation synthétique des enjeux (fonctions) et problématiques (contraintes)**
- **Une analyse fonctionnelle succincte**
- **Une analyse technique et architecturale succincte**
- **Les scénarii d'aménagement**

Ce document s'appuiera sur des schémas, tableaux, plans succincts utiles à la compréhension et permettant au Maître d'ouvrage d'arrêter son choix.

L'établissement du préprogramme :

Le titulaire devra mener une réflexion permettant au Maître d'ouvrage d'arrêter son choix parmi les solutions proposées.

Le titulaire mènera une réflexion sur les points suivants :

- L'établissement de la liste des locaux et de leurs fonctions, des surfaces utiles (tableau des surfaces),
- Principes de répartition entre les espaces ouverts au public et les espaces privés,
- Détermination du profil de qualité environnementale de l'opération en concertation avec les parties prenantes.

Le préprogramme doit permettre au maître d'ouvrage de :

- Préciser et développer les objectifs, besoins et exigences de l'opération,
- Confirmer dans le détail la faisabilité technique, financière, administrative de l'opération dans le cadre du délai fixé,
- Exprimer les éléments synthétiques du programme fonctionnel et technique et les recommandations environnementales dans le cadre de l'ambition de transition écologique et solidaire,
- Etablir une estimation financière détaillée du cout des travaux,
- Estimer le gain énergétique/écologique dû à cette réhabilitation innovante,
- Proposer au Maitre d'Ouvrage les études complémentaires nécessaires,
- Etablir un document de synthèse permettant de :
 - o Préparer la phase programme,
 - o Présenter les éléments clés de l'opération d'une façon accessible à tous et pédagogique.

Le préprogramme sera validé en comité de pilotage.

Les attendus seront les suivants :

- **Approfondir l'analyse de site et la définition du projet pour répondre aux objectifs ci-avant**
- **Apporter une expertise en matière de performance environnementale du projet.**
Le maître d'ouvrage souhaite que les potentialités permettant de limiter l'impact sur l'environnement de l'ensemble du projet soient prises en compte le plus en amont possible. Le titulaire doit être en capacité d'aider la maîtrise d'ouvrage à arbitrer entre les différentes possibilités via des références précises, potentiellement visitables, et des données comparatives chiffrées (ex : surcoût d'investissement, économie en fonctionnement, ...).
- **Avoir repérer toute difficulté liée au projet**

Le pré programme sera formalisé par un document de synthèse reprenant les éléments ci-dessus et définissant :

- **Une présentation synthétique du site et des particularités,**
- **Un préprogramme fonctionnel,**
- **L'intégration d'éléments techniques / environnementaux spécifiques liés au bâti,**
- **Une proposition de phasage et de calendrier des travaux,**
- **L'estimation prévisionnelle intégrant les coûts de fonctionnement.**

Ce document s'appuiera sur des schémas, tableaux, plans succincts, photos, et sera présenté au maître d'ouvrage en comité de pilotage.

2.2 - Phase 2 : Réalisation du programme fonctionnel et technique détaillé

Le programme doit permettre au Maître d'Ouvrage de :

- De définir, au travers d'un document clair et précis destiné au maître d'œuvre, les enjeux, objectifs, exigences, besoins à satisfaire du maitre d'ouvrage,
- De proposer un scénario et formuler des exigences fonctionnelles, architecturales, techniques, financières, environnementales, et calendaires,

- D'exprimer les éléments synthétiques du programme fonctionnel et technique,
- D'établir le profil environnemental attendu,
- D'établir une estimation financière détaillée du coût des travaux.
- D'établir un document de synthèse permettant de :
 - Lancer la consultation de maîtrise d'œuvre,
 - D'effectuer les présentations du projet.

L'AMO accompagnera Noeux Environnement dans les bilans relatifs aux appels à projets et de demandes de subventions en faveur de la performance environnementale, énergétique et de l'innovation : ex. AAP bois d'essence locale, FRATRI, FEDER...

L'AMO accompagnera également le Maître d'Ouvrage dans toutes démarches permettant d'optimiser l'achat comme le sourcing lors des diverses consultations nécessaires au projet.

L'AMO présentera en comité de pilotage le calendrier de l'opération : proposition de calendrier à compter de la validation du programme par le maître d'ouvrage. Un inventaire des principales contraintes pouvant impacter ce calendrier serait apprécié.

Le livrable comprendra :

- Une présentation du site et de ses particularités,
- Un programme fonctionnel,
- Un programme technique détaillé,
- L'intégration d'éléments techniques et environnementaux spécifiques liés au bâti (diagnostics, études, rapports...),
- Le calendrier des travaux et de l'opération, intégrant les principes de phasage,
- L'estimation prévisionnelle des travaux.

Il sera complété par les annexes nécessaires.

Ce document s'appuiera sur des photos, schémas, tableaux, plans, etc...

2.3 – Phase 3 : Consultation et choix de la maîtrise d'œuvre

L'AMO assistera Noeux environnement en identifiant les compétences attendues au regard du programme et des objectifs de transition écologique et sociale. L'accompagnement du titulaire inclura :

- Préparation du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre et de toutes les études annexes nécessaires à la réalisation de la réhabilitation,
- Assistance au choix de la maîtrise d'œuvre : Mise en concurrence, constitution des équipes, présentation de leurs références, définition et hiérarchisation des critères de sélection...,
- Rédaction et constitution de l'ensemble des pièces composant le dossier de consultation,
- Analyse des documents remis par les candidats, analyse des candidatures et des offres, organisation d'audition, réponses aux candidats,
- Analyse de la fiabilité financière,

- Rédaction du rapport d'analyse des offres,
- Participation aux différentes réunions organisées pour le choix du maître d'œuvre.

2.4 – Phase 4 : Suivi de la conception (optionnelle)

Le suivi de la conception comprendra :

- Animation et suivi de la production des documents et dossiers produits par la maîtrise d'œuvre en avant-projet
- Elaboration d'avis sur les restitutions intermédiaires de l'AVP, du PRO et du DCE et sur l'atteinte des objectifs du programme, notamment sur les volets social et environnemental (validation partielle ou totale)
- Assistance au lancement et au suivi des marchés des prestataires
- Rédaction des pièces de procédure (en lien avec le maître d'œuvre)
- Assistance à la passation des contrats

Ces éléments seront déclinés dans le mémoire technique du titulaire.

Un comité de pilotage devra être programmé pour valider le marché à lancer.

2.5 – Phase 5 : Assistance à la consultation des entreprises (tranche optionnelle)

L'assistance à la consultation des entreprises comprendra :

- Avis sur les dossiers réalisés par le maître d'œuvre,
- Conseil au maître d'ouvrage pour le choix des prestataires et entreprises (analyse technique des candidatures et des offres),
- Suivi de la mise au point des marchés avec les candidats retenus (en lien avec le maître d'œuvre).

Les pièces des marchés seront fournies au maître d'ouvrage en format papier (2 exemplaires) et sous format électronique (clé USB, mail) sécurisé. Les plans seront transmis sous format numérique (dwg, skp...) ainsi qu'au format pdf. Le prestataire apportera les réponses aux demandes éventuelles d'informations complémentaires des entreprises, en adressant copie au maître d'ouvrage.

Cette phase sera considérée comme achevée lorsque l'ensemble des marchés de travaux aura été notifié par le maître d'ouvrage.

Un COPIL de pilotage sera programmé pour présenter le rapport d'analyse des offres et arrêter le choix des entreprises.

2.6 – Phase 6 : Suivi des travaux (optionnelle)

Cette phase comprend :

- Animation de la réunion de cadrage avec les acteurs du projet,
- Assistance à la gestion de l'agrément des sous-traitants des marchés de travaux,
- Participation et animation des réunions entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, y compris rédaction des comptes-rendus,
- Vérification et transmissions pour paiement au maître d'ouvrage des décomptes intermédiaires et finaux des prestataires et des entreprises,
- Participation à toutes ou parties les réunions de chantier,
- Assistance à la gestion du marché de maîtrise d'œuvre,
- Vérification de l'organisation proposée par le maître d'œuvre pour la réception des ouvrages

Cette phase sera achevée à la proposition de réception de l'ouvrage faite par le maître d'œuvre.

2.7 – Phase 7 : Réception et mise en service (optionnelle)

Cette phase concerne l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception de l'équipement ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement et a pour objet de :

- Produire des avis sur les propositions de réception du maître d'œuvre,
- Suivre les levées de réserves,
- Etablir et transmettre le décompte général et définitif (DGD) du marché de maîtrise d'œuvre,
- Assistance à la gestion de la garantie de parfait achèvement,
- Assistance aux procédures de clôture de l'opération.

Il revient au prestataire de respecter et faire respecter par tous les intervenants le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle et les délais. Il portera une attention particulière au respect par le maître d'œuvre du coût prévisionnel inscrit dans son contrat de maîtrise d'œuvre.

3 – Organisation et conditions d'exercice de la mission

L'assistant au maître d'ouvrage a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à organiser et suivre le projet réalisé par le maître d'œuvre, à prendre toutes décisions lui incombant durant le déroulement des études jusqu'à la réception des travaux. Il a un rôle primordial de conseil et de proposition vis-à-vis du maître d'ouvrage.

La périodicité des réunions du comité de pilotage sera arrêtée au démarrage de la mission du prestataire. Une réunion de démarrage de la mission de l'AMO sera organisée dans les jours suivants la notification du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'AMO sera chargé d'établir les ordres du jour des réunions, les convocations et il rédigera et transmettra les comptes-rendus correspondants aux participants du comité de pilotage.

Une attention particulière devra être portée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage concernant la communication autour des dimensions environnementale et sociale du projet.

Des réunions d'information auprès du public, des associations, des collectivités pourront être organisées au cours du déroulement du projet. L'assistant à maîtrise d'ouvrage participera à l'animation de ces réunions notamment en préparant des supports visuels de présentation. Le prestataire mènera ses missions en lien étroit avec le maître d'ouvrage qui lui garantit l'autorité et les moyens de mener à bien sa mission. Dans le cas contraire, il lui appartient d'en aviser le maître d'ouvrage. L'AMO aura accès à toutes les réunions organisées par le maître d'œuvre, celui-ci le rendant destinataire de toutes les études et comptes-rendus des réunions. S'il est amené à formuler des observations, il les transmettra directement au maître d'ouvrage. Il assurera le contrôle financier et comptable de l'opération en vérifiant les situations d'honoraires et de travaux ainsi que les factures. Les sommes seront acquittées après transmission par l'AMO des pièces techniques, financières et comptables préalablement validées, conformément aux dispositions du cahier des charges. Le maître d'ouvrage pourra demander à tout moment à l'AMO la communication des pièces concernant l'opération.

Chaque phase de la mission du prestataire fera l'objet d'un ordre de service de démarrage. Eu égard à la durée prévisionnelle de la mission, le maître d'ouvrage pourra, par avenant, apporter des compléments ou des modifications à la mission de l'AMO, sans que cela puisse modifier fondamentalement l'équilibre financier total de l'opération. Le maître d'ouvrage pourra décider, par ordre de service et sans formalité préalable de la part du prestataire, de prolonger les délais d'exécution des prestations.

3.1 – Livrables

Chaque élément de mission fera l'objet :

- De livrables au format Word, Excel pour les calculs et d'une synthèse au format PowerPoint ;
- D'une ou plusieurs réunions de présentation des livrables dans leur version provisoire. Ils seront diffusés préalablement à la réunion ;
- L'ensemble des études réalisées seront transmises sous forme d'annexe dans son format natif et dans un format d'export (Word, Excel).

Les remarques, suggestions et demandes d'investigations complémentaires seront prises en compte et feront l'objet d'une diffusion finale. Sans remarques ou demandes supplémentaires dans un délai de deux semaines après sa remise officielle, le livrable sera considéré comme validé.

3.2 – Intervention et charge

Dans le cadre d'une prestation forfaitaire :

La répartition optimum entre consultants juniors, consultants confirmés, consultants seniors, experts et chefs de projet, est laissée à l'appréciation des candidats. Cette répartition sera donc un élément déterminant au niveau de l'analyse des offres. Par ailleurs les groupements peuvent participer à la consultation, le mandataire devra être solidaire du groupement.

Le maître d'ouvrage préconise une équipe pluridisciplinaire. En effet, comme précisé dans le présent document, la prestation attendue allie à la fois des :

- Compétences techniques et environnementales ;
- Des compétences juridiques, économiques et financières ;
- Des compétences en matière de médiation et de communication (nécessité de permettre à tous de s'imprégner de sujets complexes).

Le dispositif proposé devra donc mettre en exergue la manière dont le candidat prendra en compte ces éléments, tant en termes méthodologiques qu'organisationnels.

Le candidat devra fournir une décomposition du prix global et forfaitaire par tranche ainsi que la méthodologie correspondante. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de ne pas affermir les tranches optionnelles. Dans ce cas, le titulaire en sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception.

3.3 – Critères d'attribution

Le maître d'ouvrage n'est pas soumis au Code de la Commande Publique, cependant afin de sélectionner l'offre économique la plus avantageuse et à titre indicatif, les critères suivants s'appliqueront dans l'analyse des offres :

N°	Description	Pondération
1	Prix : (prix le moins élevé/ prix de l'offre) x 40	40
2	Délai d'exécution : cohérence du planning prévisionnel et délais	10
3	Valeur technique	30
3.1	Composition de l'équipe dédiée à la mission	10
3.2	Méthodologie de projet et présentation de la proposition technique	10
3.3	Equivalence de projet	10
4	Qualité en termes de transition écologique et solidaire de l'offre	20

Pondération totale des critères d'attribution :	100
-------------------------------------------------	-----

Dans le cadre de son offre le candidat veillera à produire les documents suivants :

- Le présent cahier des charges paraphé et signé ainsi que l'annexe « bâtiment démonstrateur »
- Le relevé d'identité bancaire
- Le mémoire technique répondant notamment à l'ensemble des critères et sous critères
- Le CV des intervenants avec désignation d'un interlocuteur privilégié
- La présentation détaillée de l'équipe affectée à la réalisation de la mission en précisant les tâches effectuées par la ou les personnes affectées à la réalisation des prestations
- Une méthodologie d'intervention par phase avec un rétroplanning aussi détaillé que possible pour les éléments connus
- Les références pour des missions similaires réalisées ces 4 dernières années
- Une preuve des capacités professionnelles, technique et financières du candidat (notamment sur les volets environnemental et social)
- Une attestation de régularité fiscale
- L'extrait d'immatriculation (Kbis) – de 6 mois

3.4 – Rémunération et Pénalités

La prestation est conclue en montant forfaitaire par phase (le titulaire doit décomposer sa mission par phase dans un devis détaillé aussi appelé DPGF).

Une avance de 20 % de la phase en cours pourra être accordé sur demande de l'AMO, le solde de la phase interviendra à la réception des derniers livrables si aucune réserve n'est faite par le maître d'ouvrage.

Des pénalités de retard pourront s'appliquer dans le cas où le titulaire ne respectera pas le calendrier de mission prévu et validé avec le maître d'ouvrage ou tout autre délai en lien avec la remise des livrables et la réalisation de la mission validée par les deux parties lors de l'exécution du marché. Ces pénalités commenceront à courir dès le premier jour de retard et pourront s'appliquer sans mise en demeure préalable pour un montant forfaitaire de 80 euros par jours de retard. En cas de retard de plus de 10 jours sur une réalisation du seul fait du titulaire, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de résilier le marché au tord exclusif du titulaire et sans indemnité.

Lu et accepté par le candidat,
Date et signature

Le